

La certification qualité QUALIOPi a été délivrée au titre de la catégorie de formation suivante: **ACTIONS DE FORMATION**

Un bulletin par personne et par formation demandée :

Nom : Prénom :

Profession :

Courriel Stagiaire : @

Employeur :

Adresse de Facturation :

Courriel Employeur : @

Tél : / / Port : / /

Titre de la formation demandée :

Lieu : Dates :

Montant** :

Dates & lieu de réalisation du niveau 1* : à

*Obligatoire pour toutes les formations du catalogue.

**L'hébergement et les repas sont à la charge du stagiaire et ne peuvent être pris sur le lieu de formation.

Mon employeur désire recevoir une convention de formation : **OUI** / **NON**

Situation de handicap **OUI** / **NON**

Si oui, de quels moyens supplémentaires auriez-vous besoin ?

À réception de votre bulletin d'inscription, vous recevrez une convention de formation si demandée.

Quelques jours avant la formation vous recevrez une convocation précisant les modalités pratiques, le règlement intérieur des formations et le programme. Une attestation sera délivrée à chaque stagiaire ayant suivi la totalité de la formation et nous pourrons adresser une copie des feuilles d'émargement aux employeurs sur demande.

Bon pour acceptation des CGV
Date et signature :

Tampon de la structure :

Désignation

L'association Solidarité Femmes 21, désignée ci après SF21-Formation est reconnue organisme de formation professionnelle depuis 2005 dont le siège social est situé : Résidence de l'île Verte - 43 A, rue de Mulhouse 21000 Dijon. SF21-Formation met en place et dispense des formations, seule ou en partenariat.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Ventes (CGV) déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par SF21-Formation pour son compte propre ou pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de SF21-Formation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Devis et attestation

Pour chaque formation, SF21-Formation peut, sur demande, fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de nous retourner un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention manuscrite, "bon pour accord". Une attestation de présence est fournie à l'issue des formations.

Prix et modalités de paiement

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétences agréé (OPCO), il est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où SF21-Formation ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de cette dernière sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation ;

L'annulation d'une participation à une formation est possible à condition de le faire au moins 3 semaines avant le début de celle-ci. En cas d'annulation, passé ce délai, le client est tenu de payer la totalité du coût de la formation.

Programme des formations

Si ils ou elles le jugent nécessaire, les intervenant.es pourront modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participant.es. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme, papier, numérique, électronique..., sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord express de SF21-Formation. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations ou autre communication.

Informatique et liberté

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à SF21-Formation sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clients pour des prospections commerciales. Suivant la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès de rectification et d'opposition de ces données personnelles le concernant.